

In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Moussy dessine le visage de son territoire

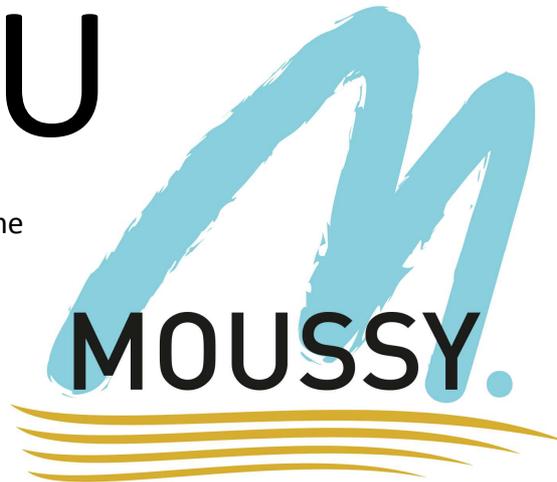
Juin

Année 2015, N° 14

Numéro
spécial

Plan Local d'Urbanisme

PLU



Conseil municipal - 4 juin 2015



Plus d'infos sur le Web !

<http://www.moussy.fr/plu>

Un PLUS pour notre commune



En ce jeudi 4 juin 2015, le conseil municipal a délibéré sur un projet important pour l'avenir de notre village. En effet, les 11 membres du conseil ont voté à l'unanimité la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Je défends l'idée de mener ce projet depuis longtemps. Se doter d'un tel outil nous permettra d'avoir une vision claire de notre village pour les prochaines décennies. En ces temps où l'instant présent prime sur les politiques de plus longs termes, se poser et mener une réflexion de fond sur un tel sujet est primordial. Le PLU n'a pas pour but

de définir une zone pavillonnaire. S'il est dans ses attributions de définir des zones urbanisables, ne voir que cet aspect serait réducteur. Il vient figurer la politique du territoire dans lequel nous vivons. Il limite la consommation de l'espace et promeut les énergies renouvelables... Même si notre village n'est pas concerné par l'intégralité de ces thèmes, il s'articule autour des trois piliers de l'urbanisme : équilibre entre développement urbain et préservation des espaces, développement de la mixité urbaine et sociale, utilisation économe et équilibrée de l'espace. Bien plus qu'un Plan d'Occupation des Sols

(POS) devenu caduque par la loi ALUR, plus précis que le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui est en place actuellement dans la commune, les moussyacois et moussyacoises vont œuvrer dans la réalisation de ce document dont le but premier est de dessiner le village pour les 20 à 25 ans à venir.

Enfin, un autre aspect fondamental du PLU, notamment pour nos générations futures, est qu'il s'inscrit dans un contexte de développement durable.

Ce numéro vous permettra de mieux comprendre les enjeux de ce projet.

Philippe Hondaille



La délibération n° 2015056 en date du 4 juin 2015 est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie pendant deux mois. Vous pouvez la retrouver également sur le site de la commune rubrique *PLU*

GROUPEMENT DE COMMANDES

Moussy et Berville conviennent par convention de se grouper, pour diminuer les coûts de la réalisation des PLU de chacune des communes.

Qu'est-ce que le PLU ?

Pour le bien de tous...



Instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le PLU dessine la commune de demain en organisant et en définissant les formes attendues de son développement urbain.

A la différence du POS, il engage des véritables choix politiques pour l'avenir de la commune à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

De ces choix vont découler le règlement et le zonage s'appliquant sur le territoire de la commune.

Le PLU apporte une vision à long terme du territoire.

C'est un document prospectif qui inscrit la commune dans un développement contrôlé et durable.

Un PLU pour quoi faire ?

Le RNU (règlement national d'urbanisme) est appliqué actuellement à Moussy. Il s'agit d'un règlement type qui s'applique pour l'ensemble des communes de France qui n'ont pas de PLU. Il n'est donc pas adapté au

contexte rural de notre commune et ne tient pas compte des enjeux patrimoniaux, paysagers, écologiques...

Il s'agit simplement de règles générales sur les accès, l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres...

Le PLU permet d'aller plus loin, d'être plus exigeant, plus précis, de prendre en compte le caractère rural du village (protéger les espaces naturels les plus sensibles, identifier les arbres, les chemins, les points de vue à protéger...) et de définir des règles de constructibilité adaptée (hauteur, emprise au sol des constructions...).

Procédure d'élaboration

Le PLU est un projet partagé.

Son élaboration se déroulera en concertation avec les moussyacoises et moussacquois.

Cette concertation se traduira par :

- Une ou plusieurs réunions publiques,
- Une information régulière, diffusée dans notre lettre d'info "Moussy et Vous" et dans la rubrique du site internet de la commune, <http://moussy.fr/plu>
- Une exposition, ali-

mentée au fur et à mesure de l'avancement du projet par des panneaux explicatifs,

- La mise à disposition en mairie d'un registre à destination de la population ainsi que des associations ou personnes morales intéressées afin qu'elles puissent y consigner leurs observations.

Trois phases d'études

- Le diagnostic territorial analyse les atouts et contraintes de la commune (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement),

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce centrale du PLU, formalise les choix retenus à partir du diagnostic et les traduit en orientations concrètes,

- Le règlement et le zonage. Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant où et comment construire. Le texte est complété par des documents graphiques comme le plan de zonage.

Le développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».



Quelques brèves



Cartes de transport scolaire

La commune accorde une subvention de **35,00€** par carte pour tous les jeunes jusqu'à 26 ans. Modalités à voir en mairie.



Mégots

de cigarettes

Les mégots de cigarettes sont des déchets comme les autres. Alors ils n'ont pas à être jetés par terre ! Des messages personnalisés vont être distribués prochainement.



Foyer rural

La fête du village se déroulera le **samedi 5 septembre 2015**. Le foyer propose cette année une paella. Les inscriptions seront distribuées à la fin août. D'ors et déjà, retenez cette date. Venez nombreux.